

diplôme de deuxième cycle de l'Ecole du Louvre parcours « Régie des œuvres et conservation préventive »

Exigences du programme

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités suivantes :

- Superviser et mettre en œuvre la politique et les actions visant à étudier, conserver, mettre en valeur, diffuser et enrichir le patrimoine culturel.
- Mener une réflexion critique et une analyse sur le patrimoine (œuvres, monuments, collections, sites). Savoir le replacer dans son contexte historique et socio-culturel.
- Organiser et restituer des résultats aussi bien à l'écrit (rédaction de textes scientifiques ou de vulgarisation) qu'à l'oral (présentations, conférences, enseignement).
- Sens de l'observation.
- Management d'équipe et gestion budgétaire dans un domaine lié à l'étude et à la mise en valeur du patrimoine.

Compétences attestées par la formation :

- Compétences approfondies en histoire de l'art, histoire des collections et des musées, et en théories patrimoniales et muséographiques
- Connaissances approfondies de l'organisation administrative de la culture en France ainsi que des réseaux du patrimoine dans le monde
- Connaissance de l'histoire et du développement de la discipline (historiographie)
- Connaissance approfondie des collections dans leur dimension matérielle, artistique et historique
- Capacité à conduire un projet en autonomie, à travailler en équipe ou à gérer une équipe
- Capacité à la gestion matérielle des œuvres (réserves, exposition, chantier des collections)
- Capacité de rédaction, d'analyse, de synthèse et d'argumentation
- Compétences en gestion des institutions culturelles
- Maîtrise des outils et des réseaux de la recherche
- Compétence en analyse d'œuvres d'art
- Maîtrise du vocabulaire technique propre à la discipline
- Maîtrise d'une langue vivante étrangère
- Connaissance approfondie des collections dans leur dimension matérielle
- Connaissance des facteurs de dégradation et des matériaux des œuvres
- Connaissance des missions des acteurs de la conservation : conservateurs, restaurateurs, régisseurs, préventivistes
- Connaissance des principes des mouvements et de la régie des œuvres
- Connaissance des principes, méthodes de la conservation préventive
- Capacité à la gestion des risques encourus par les collections
- Compétences dans le domaine de la gestion des collections et de la régie des œuvres
- Connaissance des outils juridiques numériques et informatiques de l'inventaire des œuvres
- Connaissance juridiques et comptables des mouvements des œuvres